

MAIRIE
DE**SAINT-JEAN-DU-BRUEL**Nombre de conseillers :

En exercice..... 15
 Quorum..... 8
 Présents..... 15
 Votants..... 15
 Procurations..... 0
 Absent :..... 0

Date de la convocation : 05/03/2026
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX

Le 11 mars à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,
 légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,
 Sous la présidence de **Monsieur VIDAL Claude, maire**

PRESENTS : Mesdames COBO Rolande, DELLEU Françoise, JUANABERRIA Anne-Marie, MASSON Aurélie, VIALA Régine, VIDAL Nadine, Messieurs ASSIÉ Allan, DAUMAS Jean-Michel, DRIGOUT Jean-Luc, QUATREFAGES Damien, REFREGERS Claude, VERGUES Michel, VIALA Daniel, VIDAL Claude, VIDAL Didier.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

SEANCE N° 2**DELIBERATION N° 15****VENTE DU CAMPING LA CLAPAREDE (PARCELLES SECTION H-1637 ET H-852)**

VU les articles L2121-29 et L2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L3211-14 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

VU l'avis de France Domaine en date du 19/07/2017 à titre d'information ;

VU la délibération n°6 du 20 février 2021 :

- fixant le prix de vente du camping à 140 000 euros ferme et non négociable ;
- décidant la prise en charge des frais de géomètre par la commune ;
- décidant la prise en charge des frais notariés par l'acquéreur Monsieur Lionel VALDEYRON ;

VU l'acceptation intégrale par Monsieur Lionel VALDEYRON, camping « La Claparède » 32 Route de Nant 12230 SAINT-JEAN DU BRUEL par courriel du 23 février 2022, de ces conditions pour la vente du terrain de camping sis sur les parcelles cadastrées H 1637 et H 852 sur la commune de Saint-Jean du Bruel (12) ;

CONSIDERANT que la délibération du 20 février 2021 ayant ainsi décidé de la vente des parcelles affectées au camping « La Claparède » est exécutoire ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à 13 voix pour

(1 abstention et 1 voix contre)

- **D'AUTORISER** le Maire en exercice à prendre contact avec Maître Didier CALMEL (étude VIA NOT) à MILLAU aux fins d'élaboration de l'acte authentique de vente de parcelles H-1637 et H-852 dans les conditions fixées par la délibération du 20 février 2021 dûment acceptées par Monsieur VALDEYRON Lionel ;
- **D'AUTORISER** le Maire en exercice de procéder à la signature de tous afférents à cette vente telle que décidée par délibération du 20 février 2021 et dûment acceptée par Monsieur VALDEYRON Lionel ;
- **D'AUTORISER** le Maire en exercice à se rapprocher de la SCP GRAVELLIER et FOURCADIER géomètre concernant la division foncière des parcelles concernées.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé

Le secrétaire de séance
DRIGOUT Jean-Luc

Le Maire
Claude VIDAL

Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 16 MARS 2026
- par publication sur le site internet www.saintjeandubruel.fr le 16 MARS 2026

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérécoours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecoours.fr>.